



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des Politiques
Publiques

...
Cellule Développement
Durable / Procédures
Réglementaires

Gap, le 15 DEC. 2017

Affaire suivie par : N. FERAUD-LATIL
Téléphone : 04.92.40.49.70
Télécopie : 04.92.40. 48.79
Courriel : nathaly.feraud-latil@hautes-alpes.gouv.fr

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE REUNION

Objet **Rénovation de l'alimentation électrique de la Haute Durance – RTE
Compte-rendu du comité de suivi des mesures d'Évitement Réduction
Compensation**

Date – Lieu Le jeudi 16 novembre 2017 à 10h00, Salle Jean Moulin

Présidence M. Yves HOCDE, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes

Participants Etaient présents :

M. Cannat, vice-Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes
M. Giordano, Maire de Saint-Martin-de-Queyrières
M. Fiquet, Chef du service Eau Environnement et Forêt, Direction Départementale des Territoires
M. Rolland, Adjoint au chef de l'Unité Biodiversité, du Service Biodiversité, Eau et Paysages (SPEB), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement PACA, accompagné de M. Gasunel
M. Moullec, Chef du service départemental de l'Agence Française de la Biodiversité, accompagné de Mme F. Gerbeau, Directrice adjointe
M. Sabatier, Parc National des Ecrins
M. Cancé, Centre Régional de la Propriété Forestière PACA
Mme Vidal, Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes
Mme Girard, Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes
M. REMY, accompagné de Mme Lebris, Association Arnica Montana
M. PEYRON et Mme TOPHAM – Ligue de Protection des Oiseaux PACA
Mme Lessard, Chef de projet RTE accompagnée de Mme Oudart– chargée de concertation – RTE
Mme Duhautois et M. Viglione, Bureau d'étude ECOMED
Mme Ribes, Chargée de mission Développement Durable, Préfecture.
Mme FERAUD-LATIL, Cellule Développement Durable/Procédures réglementaires, Préfecture.

Participaient en qualités de personnalités qualifiées invitées :
Mme Emilie Genelot, Animation départementale Natura 2000

Excusés M. Phisel, Centre de sauvegarde de la faune sauvage

M. le Directeur de l'ONF

Absent M. le Maire de Rambaud

**Compte-
rendu**

M. le Secrétaire Général ouvre la séance, rappelle l'ordre du jour du Comité de suivi environnemental et donne la parole à Mme Lessard.

Le power-point de présentation est joint au présent compte rendu.

Mme Lessard présente l'état d'avancement des travaux et cède la parole à Mme Duhautois du bureau d'étude ECOMED, pour exposer le suivi environnemental des travaux et les mesures de compensation.

Mesures d'évitement et de réduction :

Mme Duhautois rappelle qu'il y a une mesure d'évitement stricte et 16 mesures de réduction.

Suivi environnemental des travaux :

- **Torrent des Ayes** : présentation de la réalisation d'une passe à poissons, terminée cet automne.

- **Torrent du Bez** : un incident a été signalé lors d'un forage, l'AFB n'a pas constaté de mortalité de poissons et le milieu a été laissé en l'état.

- **Gagée des champs – Saint-Chaffrey** : trois stations de gagée des champs ont été recouvertes par de la terre végétale par l'entreprise effectuant les travaux.

M. Rolland intervient pour confirmer qu'il s'agit d'une espèce bulbaire, le recouvrement n'a pas eu d'impact négatif.

- **Ibérus du Mont Aurouze** : l'arrêté de dérogation a été signé le 18 juillet 2017 et ne porte que sur l'année 2017. Les travaux qui seront réalisés en 2018 seront effectués en hélicoptère.

M. Rémy, Président de l'Association Arnica Montana demande s'il s'agit du pylône situé à l'Argentière la Bessée dans la zone du Bois de France. Ce secteur est très suivi depuis l'incendie de 2003, l'ibérus y est très présente. L'association dispose de cartographies.

ECOMED en prend note.

- **Circaète Jean-le-blanc – l'Argentière la Bessée** : RTE a adapté son mode opératoire et les travaux des pylônes 4 et 5 ont été réalisés par hélicoptère, ce qui ne semble pas avoir impacté la reproduction du couple.

- **Circaète Jean-le-blanc – Chateauroux les Alpes**: un survol hélicoptère a été réalisé suite à une erreur de données cartographiques en juin 2017. La reproduction semble avoir subi un échec mais l'origine n'est pas connue.

M. Rolland précise que la période sensible pour les rapaces est le début de l'installation du nid. Les travaux se sont déroulés tard en saison, donc ne peut pas confirmer ou infirmer un échec de reproduction dû au survol. Il peut y avoir d'autres causes possibles. L'échec peut être tout à fait naturel.

Mme Topham, LPO demande s'il s'agit de l'échec de nichée dans la vallée de Bramafan.

ECOMED confirme qu'il s'agit bien de ce cas.

- **Faucon pèlerin – les Granes – la Bâtie Neuve** : succès de la reproduction.

M. Rémy précise qu'il s'agit d'un site connu depuis 2002 pour la présence de faucon pèlerin. Il aimerait correspondre davantage sur le sujet avec RTE car il est spécialiste de cette espèce et est très vigilant sur ce site, où la reproduction est régulière car constatée tous les ans.

ECOMED en prend bonne note.

- **Suivi de la colonie de grand rhinolophe – Pont rouge RN94** : les travaux ne semblent pas avoir eu d'incidence sur la colonie.

Mme Genelot, Natura 2000 demande si le suivi est prévu à long terme et souhaite y être associée car une étude est déjà en cours (site PRAC).

Mme Lessard lui répond par l'affirmative.

- **Pose de balises anti-collision** : près de 10 km de lignes ont déjà été équipés (cf carte power-point).

M. Peyron, LPO demande s'il est possible de rajouter des balises lorsque les câbles seront installés.

Mme Lessard confirme cette possibilité et précise qu'à l'issue du résultat du protocole « aigle », s'il ressort que d'autres secteurs doivent être équipés, ils le seront.

Pistes forestières :

Conformément au planning prévu, les pistes commencent à être refermées provisoirement ou remises en l'état initial si possible. La priorité est donnée aux pistes en secteurs boisés.

M. Cannat intervient pour préciser que le Département recense des pistes ouvertes, qui peuvent s'avérer utiles.

M. le Secrétaire Général informe le comité qu'une réponse a été faite à M. le Maire de Saint Martin de Queyrières à ce sujet, en droit et sur les aspects techniques.

M. Giordano, Maire de Saint martin de Queyrières, le regrette.

M. Fiquet confirme qu'après examen sur le terrain, cette piste n'apporte pas de plus-value démontrée. Il rappelle l'obligation de remettre en état ces pistes après travaux mais précise qu'il pourra y avoir des examens au cas par cas.

M. Cannat demande quelle procédure suivre pour l'examen de ces pistes.

M. le Secrétaire Général propose que les demandes soient adressées à la DDT, qui effectuera un examen au cas par cas.

Compensation du défrichement :

Mme Oudart présente cette mesure. Elle indique que 7 hectares ont été défrichés, que la compensation locale s'élève à plus de 183 000 euros et que les actions définies par la DDT, l'ONF, la RTM et le CRPF se situe à 40 % dans les forêts privées et à 60 % dans les forêts publiques.

Mesures de compensation :

Projets P1 et P2 :

C1 : Restauration et gestion de parcelle rudérale

Mme Lessard précise que la parcelle 262 appartient bien à la commune, la situation devrait donc se débloquer très prochainement.

C2 : Restauration de la fonctionnalité de la ripisylve de l'île forestière de l'Estang :

Cette mesure va devoir être modifiée et se verra substituée par la restauration d'un adoux.

La DDT et l'AFB proposent la restauration de l'adoux de Barrachin à Champcella, qui fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope. Ce site permettrait la reproduction de la truite fario, la Fédération de pêche en serait l'opérateur. Il est situé sur un terrain public et la mesure pourrait permettre des travaux de restauration et l'amélioration de la signalétique par exemple.

M. Rolland adhère à la mesure proposée au regard de l'équivalence écologique, de sa faisabilité et de sa proportionnalité. Un suivi sera à prévoir sur la pérennité et la pertinence de cette restauration. Un arrêté modificatif de l'arrêté initial sera proposé sur la base d'une fiche technique opérationnelle transmise par RTE.

Projets P3, P4, P5 et P6 :

C1 : Restauration de pelouses sèches à mésophiles

C2 : Restauration expérimentale des zones ouvertes remaniées

C3 : Mise en place de cultures faunistiques

Mme Girard, représentant la Chambre d'Agriculture, confie que ces mesures posent problème car il s'agit soit de parcelles naturelles, qu'il n'est pas possible de retourner, soit de parcelles agricoles, utilisées et indemnisées à ce titre (PAC).

Cette mesure prévoit que 10 hectares de parcelles doivent être trouvées. Il convient de chercher également dans le sud du département.

Mme Lessard précise que RTE a demandé aux fédérations de chasseurs de proposer des parcelles, pour aider la Chambre d'Agriculture dans sa mission de conventionnement, mais au final peu sont éligibles.

M. le Secrétaire Général propose la réunion d'un groupe de travail à ce sujet, en y associant la SAFER.

C4 : Gestion conservatoire des habitats boisés : mise en place d'ilots de sénescence

Le travail avec le CRPF suit son cours.

C5 : Expertise des ouvrages d'art existants

Une présentation a eu lieu au Conseil Départemental et à la DIRMED, une convention va être signée. La DDT sera également associée au regard du travail déjà mené sur les chiroptères.

C6 : Restauration écologique d'un bas marais alcalin

Les discussions avancent et l'agriculteur concerné a donné son accord de principe.

C7 :Identification des points de conflits entre le réseau électrique de la Haute Durance et l'utilisation du territoire par les rapaces

Le protocole a été transmis aux membres du comité par mail le 9 novembre 2017.

M. Aurélien Besnard, qui assure la supervision scientifique de la mesure (CNRS) est joint par audio-conférence. Il explique l'objet du protocole soumis ce jour.

M. Peyron s'interroge sur les balises GPS et demande si le réseau GSM sera suffisant et s'il y a des zones blanches.

M. Besnard lui répond que le territoire des aigles est très vaste et que les données ne seront jamais perdues car stockées sur le GPS.

Mme Lessard ajoute que sur tout le tracé des lignes, il y a du réseau (à l'exception de quelques points précis sur la ligne l'Argentière-Briançon).

ECOMED précise que le protocole a été réalisé en étroite collaboration, 2 groupes de travail ont eu lieu : le 20 mars 2017 et le 29 mai 2017.

M. Peyron demande combien de personnes seront présentes pour la capture.

M. Besnard précise que deux personnes suffisent mais s'ils sont trois, c'est plus confortable.

Il est rappelé que M. Phisel préconise le moins d'intervenants possible autour des aigles et une formation adéquate des personnes.

M. Peyron demande une précision quant à la capture d'oiseaux en détresse.

M. Besnard précise que pour pouvoir transporter des aigles en centre de soins, il faut bénéficier d'une autorisation. Si l'aigle est blessé, il est transféré en centre de soin, mais qu'en est-il s'il est affaibli? Une demande de position officielle a été faite au Ministère sur ce point (CRBPO : Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux).

M. Rolland précise que les personnes intervenantes bénéficient déjà des autorisations et qu'en situation d'urgence le bon sens et le pragmatisme doivent primer.

Le planning jusqu'en 2020 :

- capture des adultes
- suivi de la reproduction au Printemps

Mme Topham demande si les données obtenues pourront être utilisées pour les autres espèces prévues dans la dérogation.

ECOMED confirme que tous les points de conflits pourront être identifiés.

Cette espèce est un modèle d'étude car elle est sédentaire, très sensible à la mortalité adulte en cas de collision, elle est présente sur l'ensemble du tracé et on sait la capturer.

M. Rolland trouve qu'il a été fait preuve de pragmatisme quant au choix de cette espèce. Il confirme qu'il s'agit bien d'une espèce modèle et remercie l'ensemble des partenaires du groupe de travail pour leur investissement sur ce protocole qui représente un important programme national de suivi de l'aigle avec des publications scientifiques à la clef.

La LPO demande en cas de conflit, quelles mesures seront prises et pourquoi ne pose-t-on pas de balises automatiquement ?

M. le Secrétaire général rappelle que des balises ont déjà été installées et indique qu'en premier lieu, l'étude doit être réalisée puis des solutions complémentaires pourront être apportées au besoin.

M. le Secrétaire Général propose la validation du protocole.

Le protocole est validé à l'unanimité.

M. Rolland précise qu'un arrêté préfectoral sera prochainement pris afin d'approuver le protocole.

- Questions diverses :

Mme Topham – LPO demande s'il est possible que RTE finance un plan national sur d'autres espèces.

Mme Lessard rappelle que les mesures proposées en vue de compenser les travaux RTE ont été validées par le CNPN. La mesure « aigles » a été proposée et validée dans ce cadre. Il n'y aura pas de mesures complémentaires.

M. le Secrétaire général ajoute que priorité doit être donnée aux mesures locales. Par ailleurs, beaucoup de mesures proposées répondent à un certain nombre d'espèces, ce qui présente un équilibre certain.

M. Rolland confirme cette analyse.

M. le Maire de Saint Martin de Queyrières félicite l'intégration paysagère des pylônes grâce à la peinture mais s'interroge sur le délai pour les pylônes restants.

Mme Lessard précise qu'une étude paysagère a déterminé les pylônes restant à peindre. Ceux proposés par Monsieur le Maire n'avaient pas été identifiés par cette étude.

M. le Maire de Saint Martin de Queyrières formule le souhait de les peindre afin d'atténuer leur visibilité.

Mme Lessard indique que RTE réétudiera ce point.

M. Peyron indique qu'une liste de questions avait été adressée avant la réunion.

M. le Secrétaire général confirme la bonne réception des questions et précise que la présentation a déjà apporté un certain nombre de réponses. Il invite l'association à poser les questions restantes.

M. Peyron demande dans quel délai la ligne du Galibier sera démantelée ?

Mme Lessard précise qu'il faudra attendre la mise en service du poste de Pralong fin 2020 pour pouvoir supprimer cette ligne.

M. Peyron questionne sur l'implantation du pylône 12 situé à la Roche de Rame.

Mme Lessard précise qu'une analyse de sol a été réalisée par l'entreprise ERG environnement et que les résultats ont été transmis à la DDT et à l'AFB. Une visite de terrain a été faite, des sondages ont été réalisés. Il est prévu que la terre soit enlevée sur 2m de profondeur et envoyée en filière spécialisée pour traitement. Le curage des sols doit être réalisé en fin d'année 2017.

Mme Girard s'inquiète du devenir des filets de protection, installés par les entreprises lors des travaux mais qui se retrouvent parfois broyés par les engins de chantier dans les champs ce qui peut représenter un risque pour les animaux.

Mme Lessard s'étonne de la remarque, indique qu'aucun constat de ce type n'a été fait jusqu'ici et que les entreprises doivent enlever les filets lorsque les travaux sont terminés.

M. le Secrétaire Général demande un point de vigilance sur le sujet.

Mme Lessard indique que le bureau d'études ECOMED ira faire un audit afin d'obtenir des informations à ce sujet.

M. Remy explique qu'il a constaté qu'un secteur entre Briançon et Villard Saint Pancrace où la gagee des champs est très présente n'avait pas été pris en compte, sans préciser le lieu exact. Il fera une visite au printemps pour vérifier s'il y a eu des impacts négatifs sur l'espèce. De plus, il précise qu'un secteur, au sud de Villard Saint Pancrace, avant la chapelle Saint Jean, comporte plusieurs pieds d'androsaces septentrionales, signalé au Bureau d'Etudes Latitude.

ECOMED va reprendre les données mais ces dernières ont été nécessairement prises en compte dans le cadre de l'étude d'impact.

M. le Secrétaire clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.

Le prochain comité aura lieu en juin 2018.

Signature

La Préfète,
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
de la préfecture des Hautes-Alpes
Yves HOCDE

Diffusion tous les participants

